

## Annexe V-6



**CHARTE D'ENGAGEMENT  
"Coup de pouce Chauffage"**

Engagement pris par : .....<sup>1</sup> N° SIREN :.....

Pour les délégués d'obligations CEE :

Date de la notification du statut de délégué par le PNCEE : ...../...../.....

Adresse du siège social : .....

Date de prise d'effet de la charte (postérieure à la date de signature) : ...../...../.....

S'agit-il d'un avenant à une charte "*Coup de pouce Chauffage*" initiale :  Oui  Non

Si oui, objet de l'avenant : .....

**Je participe** à l'opération "*Coup de pouce Chauffage*" dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Cette opération a pour objectif d'inciter financièrement les consommateurs finals de logements occupés à titre de résidence principale à rénover les moyens de chauffage de leur logement.

**OFFRES FINANCIÈRES**

**Je m'engage à mettre en place une offre à destination des ménages** et de leurs bailleurs, ou d'un syndicat de copropriété, pour au moins une des opérations ci-dessous (cocher les opérations concernées) qui prévoit les incitations financières suivantes :

**En remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz :**

- BAR-TH-113 « Chaudière biomasse individuelle » ;
- BAR-TH-171 « Pompe à chaleur de type air/eau » ;
- BAR-TH-172 « Pompe à chaleur de type eau/eau ou eau glycolée/eau » ;
- BAR-TH-143 « Système solaire combiné (France métropolitaine) » ;
- BAR-TH-137 « Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur » pour le raccordement d'une maison individuelle à un réseau de chaleur efficace au sens de l'article L.711-4 du code de l'énergie ;

**En remplacement d'un équipement indépendant de chauffage fonctionnant principalement au charbon:**

- BAR-TH-112 « Appareil indépendant de chauffage au bois ».

<sup>1</sup> Nom de l'obligé ou de l'éligible au dispositif CEE

**Je m'engage** à ce que la dépose de l'équipement existant soit indiquée sur la preuve de réalisation de l'opération ainsi que la mention de l'énergie de chauffage (charbon, fioul, gaz ou électricité) et le type d'équipement déposé.

La preuve de réalisation de l'opération indique la performance des équipements installés lorsque celle-ci est exigée par la fiche d'opération standardisée correspondante.

Les offres financières prévues par la présente charte ne sont pas cumulables avec les autres incitations mises en place dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

**Je m'engage** à promouvoir, auprès de chaque ménage incité, la réalisation d'autres actions de rénovation, afin de les inscrire dans un parcours de rénovation complet. Je m'engage notamment à diffuser auprès de ces ménages des informations sur les travaux complémentaires envisageables, les dispositifs d'aide existants ainsi que sur le réseau **FRANCE RENOV'**.

**Je m'engage** avant la prise d'effet de ma charte, à présenter mes offres et mes engagements résultant de la présente charte au travers d'un site Internet accessible au public comprenant notamment :

- une présentation du dispositif, de ses objectifs et des offres proposées ;
- une présentation des modalités d'obtention par les bénéficiaires des incitations financières que j'ai mises en place et m'identifiant clairement comme à l'origine des primes versées ;
- les montants de primes ainsi que les critères techniques et exigences à respecter pour les opérations sélectionnées ;
- les critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
- la promotion de la réalisation d'actions complémentaires de rénovation afin d'inscrire les bénéficiaires dans un parcours de rénovation leur permettant de poursuivre l'amélioration des performances énergétiques de leurs logements ;
- les informations sur les dispositifs d'aides existants ou les liens renvoyant vers ces informations.

### **RECONNAISSANCE ET SUIVI DE MON ENGAGEMENT**

**Afin de faire reconnaître mon engagement** dans cette opération, je transmets à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) :

- la présente charte dûment complétée, datée et porteuse de ma signature et de mon cachet commercial,
- les références de l'offre d'incitation financière répondant à la présente charte, pour les types de travaux que j'ai retenus, et que je m'engage à mettre en œuvre dans les 30 jours suivant la signature de la présente charte : nom commercial de l'offre, coordonnées du porteur de l'offre, lien internet de présentation de l'offre au public et coordonnées de contact pour le public.

Dès publication des références de mon offre sur le site internet du Ministère chargé de l'Energie, je serai autorisé à :

- utiliser la dénomination "**Coup de pouce Chauffage**" ;
- bénéficier de la bonification prévue par l'article 3-6 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie, pour les opérations engagées postérieurement à la date de prise d'effet de ma charte.

**Je m'engage** à transmettre chaque mois à la DGEC un point d'avancement sur les opérations effectuées dans le cadre de mes offres, au titre de la présente charte et le cas échéant de sa version antérieure,

selon une trame fournie et comportant notamment les éléments suivants, pour chaque type de travaux en distinguant les opérations au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique de celles au bénéfice des autres ménages :

- le nombre de logements faisant l'objet d'une offre proposée et le montant d'offres proposées,
- le nombre de logements faisant l'objet de travaux engagés, au total et en distinguant l'énergie de chauffage remplacée (fioul, charbon, gaz),
- le volume de CEE (en kWhc) bonifié et non bonifié des logements faisant l'objet de travaux engagés, au total et en distinguant l'énergie de chauffage remplacée (fioul, charbon, gaz),
- le nombre de logements faisant l'objet de travaux achevés, au total et en distinguant l'énergie de chauffage remplacée (fioul, charbon, gaz),
- le volume de CEE (en kWhc) bonifié et non bonifié des logements faisant l'objet de travaux achevés, au total et en distinguant l'énergie de chauffage remplacée (fioul, charbon, gaz),
- le nombre de logements faisant l'objet d'une incitation financière versée et le montant des incitations financières versées ;
- le montant des incitations financières versées.

Ces éléments sont transmis avant le 5 du mois suivant. Le présent reporting inclut, le cas échéant, les données des opérations engagées relatives à une charte Coup de pouce « Chauffage » précédente à la présente charte.

**Je prends acte** que je peux mettre fin à mon engagement dans les conditions fixées à l'article 3-8 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie, et que le ministre chargé de l'énergie peut me retirer le bénéfice des droits attachés à la présente charge, en cas de manquement à cette charte ou aux dispositions relatives aux certificats d'économies d'énergie, après mise en demeure non suivie d'effet. Mes offres sont alors retirées du site internet du ministère chargé de l'énergie et **je m'engage** à supprimer toute référence à mon engagement dès que ma charte est résiliée.

Fait à

Le ...../...../.....

(Nom et qualité du signataire, signature et cachet)